



### Edito

#### SANTE, SERVICES PUBLICS, RETRAITE, ENVIRONNEMENT, LIBERTES ... AUTANT DE RAISONS POUR AGIR

Après le président des Restos du Cœur qui a lancé un appel sur le risque de faillite de l'association, le Secours populaire, la Croix rouge lui ont emboîté le pas. Un homme vient sortir 10 millions d'€, mais pour lui c'est une goutte d'eau dans la mer, et comment a-t-il eu sa fortune ? pas de miracle l'exploitation de l'être humain.

Selon le 17ème baromètre de la pauvreté et de la précarité (étude Ipsos/Secours populaire), la situation des français continue d'empirer en 2023 et la précarité gagne du terrain.

45 % des français sont dans l'incapacité absolue ou partielle, de payer certains actes médicaux (+ 6 points en 1 an).

Plus d'un tiers reconnaissent devoir sauter un repas, certains pour permettre à leurs enfants de manger.

Près d'un français sur cinq déclare vivre à découvert (18%). 43 % sont dans l'impossibilité de consommer des fruits et légumes frais tous les jours, 72 % indiquent acheter de la viande occasionnellement.

Des achats alimentaires qui diminuent de 11,4 %, une chute sans précédent depuis 1980.

Autre point noir, les factures d'électricité et de chauffage sont trop lourdes pour 45 % de la population.

Aujourd'hui, 1377€ nets par mois, c'est le revenu en dessous duquel une personne seule peut être considérée comme pauvre. Combien de retraités dans cette situation ?...

Avec un cynisme insupportable, le gouvernement fait appel aux dons tout en appliquant ses réformes comme le chômage, les retraites. Autant de réformes rétrogrades qui vont augmenter encore la pauvreté.

Tandis que les actionnaires se remplissent les poches, ce sont les classes populaires qui sont rackettées !!

Roger Ménigot

**DONC TOUS AUX MANIFESTATIONS  
DES 13 ET 24 OCTOBRE**

### Sommaire

- Page 1 **Edito - Hommage à Maurice Renaudat**
- Page 2 **Qui est Sophie Binet ?**
- Page 3 à 6 **IHS: La Nakba, l'exode forcé des Palestiniens**
- Page 6 **Hommage à Camille Canaudin - Infos USR**
- Page 7 **Du nouveau à l'Indécosa CGT du Cher - Robert Grillon: une vie de luttes**
- Page 8 **Coup de gueule - Coup dur pour notre système de santé**



Le 18 août dernier, disparaissait notre camarade, notre ami, Maurice Renaudat, à l'âge de 99 ans.

Nous étions là le 25 août au crématorium, nombreux et tristes,

pour rendre hommage à ce grand résistant, homme de conviction, fidèle à ses engagements auprès de tous ceux qui sont exploités, opprimés.

L'UD a publié un bulletin spécial consacré à ce grand militant où vous trouverez les textes des différents discours prononcés. Nous vous engageons à le lire, pour mesurer tout ce qu'il a réalisé notamment pour la CGT du Cher.

En 2012, à l'occasion de son 40ème anniversaire, notre UD, la Maison des syndicats CGT du Cher, sa maison, est baptisée de son nom, inscrit au fronton en lettres de fer forgé, hommage au métallurgiste qu'il était.

Faisons nôtre cette phrase de Lucie Aubrac « *Le verbe Résister doit toujours s'écrire au présent* », c'est sans doute le plus hommage que nous puissions lui rendre.

## CGT : cadre, écolo, féministe... Qui est Sophie Binet, la nouvelle secrétaire générale?

Elle était inconnue du grand public jusqu'à son élection le vendredi 31 mars 2023 à la tête de la CGT. Jeune, féministe, et écolo, Sophie Binet a déjà franchi bien des obstacles avant de ravir la direction d'un syndicat toujours considéré comme productiviste et passablement machiste.



Personne n'avait vu venir cette quadragénaire, féministe engagée. Elle aura la lourde tâche de recoller les morceaux d'une CGT profondément divisée.

Elle est la première femme à prendre la tête de ce syndicat vieux de 128 ans.

Elle est sortie épuisée du 53ème congrès national de la centrale syndicale. Rincée par une semaine de débats, de discussions passionnées pour ne pas dire violentes.

Heureuse, malgré tout, d'avoir rallié sur son nom, son profil, les votes des 32 fédérations de la CGT et d'avoir été portée sans ambiguïté au secrétariat général avec 82% des voix.

" C'est incroyable ce qui lui arrive. Elle n'a pas dormi pendant les dernières 48h, a rédigé sa première prise de parole en 20 minutes, je n'ai jamais vu quelqu'un d'aussi brillant " relate un de ses très proches.

"Brillante et pugnace" disent ceux qui l'ont côtoyée. Ceux qui la connaissent, amis, collègues ou adversaires, ne tarissent pas d'éloges sur sa personnalité. Le genre de femme qui ne lâche rien, "intransigente" disent certains, mais qui privilégiera toujours l'argumentation à la politique de la chaise vide.

D'ailleurs ses premiers mots ont été déterminés. Alors que la CFDT par la voix de Laurent Berger proposait une médiation avec le gouvernement au sujet de la réforme des retraites, la nouvelle dirigeante de la CGT s'est rendue avec l'intersyndicale à l'Élysée mercredi 5 avril avec une seule demande, le retrait du projet. Point barre.

Dans son premier discours comme secrétaire générale, Sophie Binet s'est félicitée des « orientations claires » adoptées par la CGT jeudi sur les « questions environnementales et sociales », soulignant qu'il fallait savoir « être capable de porter au même niveau fin du monde et fins de mois ».

Elle a rappelé l'importance des luttes contre les violences sexistes et sexuelles, qui ne « peuvent pas être secondaires ». Sa candidature avait été évoquée au cours des derniers mois, mais son appartenance au syndicat des cadres apparaissait comme un handicap. Elle a été conseillère principale d'éducation (CPE) en lycée professionnel à Marseille, puis au Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis de 2008 à 2010.

Ouverte à la discussion mais ferme sur ses positions.

Une main de fer dans un gant de velours.

Elle veut changer l'image d'un syndicat toujours considéré comme productiviste, souvent perçu comme déconnecté des enjeux climatiques.

La tâche est lourde diront les plus dubitatifs, mais elle a pour elle l'énergie de sa jeunesse, ses convictions, rétorqueront ses affidés.

Car elle est jeune Sophie Binet, 41 ans. Maman d'un petit garçon de 4 ans, compagne d'un officier de la marine marchande. Féministe aussi.

Engagée depuis les années 2010 aux côtés de la militante Caroline de Haas, elle a signé en 2019, avec la syndicaliste Maryse Dumas et l'économiste Rachel Silvera, un livre intitulé "Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale" et se bat surtout pour que les salaires des femmes soient alignés sur ceux des hommes. Ce qui permettrait, soutient-elle, de "dégager 5 milliards d'euros de cotisations pour le régime général des retraites".

C'est à Nantes qu'elle a fourbi ses premières armes de militante, en créant un embryon de syndicat dans son lycée, Clemenceau. Durant ses années d'étudiante en philosophie, elle apprend la rhétorique qui lui sert toujours aujourd'hui. C'est à cette période qu'elle adhère à l'Unef, qu'elle présidera par la suite. Elle se bat ensuite contre le CPE, contrat première embauche promue par le gouvernement de Jacques Chirac, avant de devenir CPE, conseillère principale d'éducation en lycée professionnel à Marseille puis en Seine-Saint-Denis.

Sophie Binet, qui depuis 2018, dirigeait l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT (Ugict) était également membre de la commission exécutive



confédérale, dans laquelle elle était chargée des questions d'égalité, incarne à coup sûr une nouvelle génération de militantes.

Résolument en prise avec la société du XXIème siècle. L'avenir dira si ce choix, validé très majoritairement, a changé les rapports en interne comme en externe.

La nouvelle feuille de route de la CGT, qu'elle devra mettre en musique, sera son fil rouge pour les trois années à venir...

Jean-Pierre Pierron  
d'après l'article de Sandrine Gadet du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour France 3 en ligne



### Citation du jour

Si je préfère les chats aux chiens, c'est qu'il n'y a pas de chat policier

Jean Cocteau

## La Nakba : l'exode forcé des Palestiniens en 1948

Le 15 mai dernier, le peuple palestinien dans son ensemble a célébré le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Nakba, « catastrophe » en langue arabe, survenue en 1948, lorsque plusieurs centaines de milliers de Palestiniens furent chassés de leurs terres.

### La situation à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle

La Palestine n'est alors pas un état; c'est une province arabe sous domination turque intégrée à l'Empire ottoman.

Au recensement de 1850, on compte 85% de musulmans, 11% de chrétiens et 4% de juifs. Pour rappel, la Palestine est terre sainte pour les trois religions monothéistes. La cohabitation se passe sans gros problème, même si commencent à apparaître des colonies juives et un mouvement national palestinien.

Le 19<sup>ème</sup> siècle est marqué par la montée des nationalismes dans tous les pays. Bien que de nombreux juifs soient favorables à l'intégration voire l'assimilation, ils se heurtent à un antisémitisme qui sévit partout, notamment en Europe : pogroms en Russie, Pologne, Ukraine, etc. En France, on se souvient bien sûr de l'Affaire Dreyfus.

Un journaliste juif hongrois, Théodor Herzl, voit dans ces événements la preuve des persécutions dont son peuple est éternellement victime. En 1896, il publie un livre, « L'État des Juifs », dans lequel il analyse la situation des Juifs et propose un programme détaillé de la création d'un état pour les Juifs, avec son organisation interne et ses institutions. Il défend l'idée de restaurer sous une forme moderne l'entité nationale juive qui avait existé en Palestine à l'époque antique. Seul cet état national juif offrirait une solution au problème de l'antisémitisme.



Le 1<sup>er</sup> Congrès Mondial Sioniste qui se tient à Bâle en 1897 retient le principe d'œuvrer pour un état juif. Il faut « trouver une Terre sans peuple pour un Peuple sans terre ». Amérique du Sud, Ouganda... Ce sera



finalment la Palestine, référence biblique du Judaïsme. Mais la Palestine n'est pas sans Peuple. Selon le recensement de 1871-1872, la population totale de la Palestine (excluant les Bédouins) aurait été de 381 954 habitants. Parmi ceux-ci, environ 85 % étaient musulmans, 11 % étaient Chrétiens et 4 % Juifs. En 1880, la population atteint 470 000 habitants dont 5% de Juifs. D'ailleurs, début du 20<sup>ème</sup> siècle, des représentants sionistes, envoyés sur place pour juger de la faisabilité d'une implantation de masse, envoient un télégramme qui dit : « La fiancée est belle mais elle est déjà mariée ! »

En 1901 est créé le *Fonds national juif* (FNJ) ou *Keren Kayemeth Lelsrael* (KKL), en hébreu, chargé d'acheter des terres pour constituer le territoire de la nation future. En 1903, 800 acres (320 hectares) sont achetées près de Hadera et les premiers arbres, des oliviers sont plantés à Houlda en 1908. Dès la première décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, le KKL participe à la fondation de Tel-Aviv et du kibboutz de Degania et à l'achat de terrains pour la forêt de Ben-Shemen. Jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale, le KKL cible ses activités dans l'achat de terrains et dans l'installation des pionniers.

### La Première Guerre mondiale

Lors de la Guerre de 14, l'Empire ottoman est l'allié de l'Allemagne. Prévoyant un effondrement des turcs en cas de victoire des alliés occidentaux, la France et la Grande-Bretagne craignent l'établissement d'un grand pays arabe qui pourrait être trop puissant et gêner notamment leur accès au pétrole. Ils s'entendent, par les Accords de Sykes Picot signés en 1916 pour se partager les provinces arabes.

La Grande-Bretagne choisit, entre autres, la Palestine. Le 2 novembre 1917, c'est la Déclaration Balfour, nommée ainsi du nom du ministre britannique des affaires étrangères qui écrit à Lord Rothschild, personnage influent du groupe de pression sioniste : « *Le gouvernement de sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif* ». C'est un succès énorme pour les sionistes qui ont réussi en moins de 20 ans, à non seulement exister sur le plan international mais encore à remporter le soutien d'une des deux plus grandes puissances mondiales

de l'époque.

### L'entre-deux-guerres

La guerre de 14 se termine par la défaite allemande et de son allié, l'Empire ottoman. Toutes les provinces arabes de l'Empire, c'est-à-dire ce que l'on nomme le Croissant fertile, depuis le sud de l'Irak actuel jusqu'à la Palestine, se trouvent libérées de la domination turque. La Société des nations vient tout juste d'être créée et va être la puissance tutélaire présidant à la distribution de « mandats » sur toutes ces régions du Proche et du Moyen-Orient dont l'intérêt politique et économique n'a échappé à personne. Ce sera le Traité de Sèvres conclu le 20 août 1920.

Des états sont créés pour les seuls besoins des pays colonisateurs. Des politiciens dessinent artificiellement des frontières sans tenir le moindre compte des réalités ethniques et culturelles des régions sur lesquelles ils prennent le pouvoir. Ils préparent ainsi les conflits dramatiques et récurrents des décennies suivantes. Les puissances mandataires sur ces territoires arabes anciennement ottomans sont la France pour le Liban et la Syrie, la Grande-Bretagne pour l'Irak, la Transjordanie et la Palestine.

Que sous-tend ce terme de mandat confié à la France et à la Grande-Bretagne ?

Pour tous les territoires, à l'exception de la Palestine, il s'agit d'amener, de façon progressive, le pays sous mandat à l'indépendance politique, administrative et économique. Et c'est ce qui sera fait plus ou moins rapidement, entre les années 20 et 40.

Pour la Palestine, par contre, les termes du mandat donné aux britanniques diffèrent en tout point car la déclaration Balfour est reprise à la lettre : Art. 2 : « ... instituer dans le pays un état de choses politique, administratif et économique de nature à assurer l'établissement du foyer national pour le peuple juif, ... ». Si quelques précautions sont prises précisant qu'il faut sauvegarder les « droits civils et religieux de tous les habitants de la Palestine, à quelque race ou religion qu'ils appartiennent. », les Juifs sont les seuls à être nommés. Le mot « palestiniens » n'est pas même mentionné et pour eux, il ne s'agit que de droits civils et religieux, il n'est pas question de droits politiques. L'avenir d'écrasement progressif de la population autochtone palestinienne s'inscrit déjà dans les lignes du mandat accordé à la Grande-Bretagne pour la Palestine.

Les Juifs commencent à arriver en nombre en Palestine. Ils fuient les pogroms d'Europe de l'Est, et l'antisémitisme largement répandu. Ils s'installent sur les terres achetées par le KKL. En 1925, ils représentent déjà 15% de la population.

De leur côté, les Palestiniens apparaissent divisés, division largement entretenue par les britanniques. Face aux tentatives palestiniennes d'organiser des structures parallèles qui auraient pu compenser l'absence d'accès à la gestion de leur propre pays, tous les gouvernements britanniques posent le même préalable : « Reconnaissez

d'abord l'objectif du mandat, c'est-à-dire le principe de l'implantation d'un foyer juif en Palestine, sinon aucune revendication ne peut être acceptée ».

### Grande révolte arabe de 1936-1939



Tout commence par une grève générale de six mois. Mouvement populaire de masse non violent, il s'exprime par des débrayages et le boycott des secteurs de l'économie contrôlés par les britanniques et la communauté juive.

De nombreux incidents opposent Arabes et Juifs, notamment à Tel-Aviv. Le 15 avril 1936, un mouvement arabe commet un attentat contre un convoi de taxis sur la route Tulkarem-Naplouse où deux Juifs sont tués, ce qui sera considéré comme l'événement déclencheur de la Grande révolte arabe.

Le 25 avril 1936, les chefs des partis arabes annoncent la formation du Haut Comité arabe, présidé par le mufti de Jérusalem Mohammed Amin al-Husseini. Ce comité appelle à poursuivre la grève générale jusqu'à ce que les autorités britanniques acceptent les demandes du mouvement national panarabe, mais aussi l'arrêt complet de l'immigration juive, l'interdiction de l'achat de terres par des Juifs et la formation d'un gouvernement national responsable devant un Parlement. En octobre 1936, les choses s'apaisent et est mise en place la Commission Peel chargée de déterminer les causes de la révolte et l'avenir de la Palestine. Cette commission va préconiser, le 7 juillet 1937, la création de deux états, arabe et juif. Si les Juifs acceptent, espérant obtenir des gains territoriaux, les Arabes refusent ; Awbi Abd al-Hadi déclare : « Nous lutterons. Nous nous battons contre le partage du pays et contre l'immigration juive. Nous n'accepterons aucun compromis. ».

La révolte reprend en 1938 sous forme armée, tant contre les occupants britanniques que contre les Juifs. Certaines régions sont momentanément entre les mains des insurgés palestiniens et les forces britanniques doivent quitter la vieille ville de Jérusalem, Jaffa, Jéricho, Acre, Beersheva.

La répression est féroce. Tout est utilisé : emprisonnements, exécutions sommaires, assassinats ciblés, détentions administratives, exils, couvre-feu, destructions de maisons voire d'un quartier entier de Jaffa, récoltes détruites dans les campagnes....

Devant la gravité des troubles qui se poursuivent, le gouvernement britannique comprend qu'il doit lâcher du lest au bénéfice de la population palestinienne. C'est

la publication du « Livre Blanc » en mai 1939 qui promet de limiter le nombre annuel d'immigrants juifs ; de contrôler l'achat des terres ; d'aller, dans les 10 ans à venir, vers un état indépendant dont la nature et la constitution seront à définir avec la population palestinienne, la communauté juive de Palestine et les pays arabes voisins.

Depuis le début du mandat, c'est la première fois que la population palestinienne se trouve mentionnée dans une perspective d'avenir. Trop tard ! La Seconde Guerre mondiale approche et la persécution nazie des juifs, en Europe, a déjà commencé.

L'arrivée au pouvoir en Allemagne d'Hitler va favoriser l'immigration juive. Alors qu'entre 1924 et 1930, 82 000 juifs arrivent en Palestine, ils sont 217 000 entre 1932 et 1940.

### Le Plan de partage

L'immigration juive en Palestine, qui a fait un bond en avant à compter de l'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne, va connaître un nouvel essor lorsque les camps de concentration sont libérés.

Souvent, la Palestine n'est pas le choix privilégié pour ces survivants du génocide. Les États-Unis attirent beaucoup plus mais des lois d'immigration strictes en régulent l'accès, si bien que c'est vers le Proche-Orient que de nombreux juifs se dirigent, à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Or, l'occupant britannique ayant enfin décidé d'imposer des quotas d'immigration et le contrôle de l'achat de terres par l'Agence juive, cela engendre des épisodes dramatiques. Celui de l'*Exodus* en 1947, est emblématique. Bateau chargé de rescapés des camps de la mort, il est bloqué dans un port palestinien et obligé d'errer en Méditerranée, refusé par tous....

Sur place, les milices juives, armées et entraînées dès les années 30, instaurent un régime de terreur à l'encontre des forces d'occupation et de la population palestinienne. Ces bandes sont constituées de corps autonomes dirigés par de jeunes hommes que l'on retrouvera plus tard parmi les dirigeants de l'état d'Israël : l'Irgoun avec Menahem Begin, le Lehi avec Itzhak Shamir, la Haganah qui sera le noyau de la future armée israélienne.

Les attentats sont leur mode de fonctionnement. L'un d'eux est particulièrement sanglant : en 1946, une bombe au King David Hôtel à Jérusalem fait 93 morts, britanniques et palestiniens.

La Grande-Bretagne ne tient plus et s'en réfère à l'ONU (Organisation des Nations unies) qui a remplacé la Société des Nations en 1945.

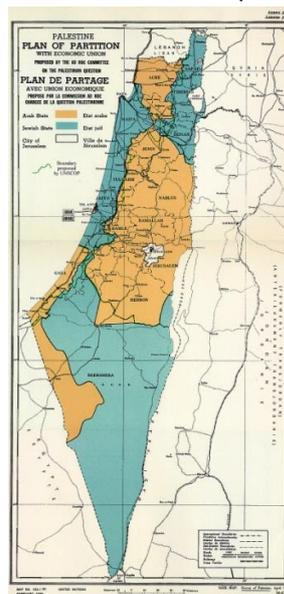
En 1947, la situation démographique en Palestine a bien changé. De 300 000 habitants vers 1900 avec 4% de juifs, il y a maintenant une population de 2 millions d'individus dont les 2/3 sont arabes et le 1/3 restant juif.

En ce qui concerne les terres, les palestiniens en sont propriétaires pour 94 %, soit de façon privée soit par leurs institutions religieuses, musulmanes et

chrétiennes. Les Juifs n'en possèdent pas plus de 6%. Une commission pour la Palestine, l'UNSCOP (Commission spéciale de Nations unies sur la Palestine), est nommée et se rend sur place. Elle est composée de onze pays mais aucune des grandes puissances de l'époque n'y participe.

Elle va rencontrer l'Agence Juive mais ne croquera pas le Haut Comité Arabe qui refuse de la voir, considérant que les droits naturels des arabes palestiniens sont évidents et que la Palestine tout entière est la leur.

La Commission émet deux propositions : une fédération regroupant un état juif et un état arabe ou la séparation en deux états indépendants.



Le 29 Novembre 1947, l'Assemblée Générale des Nations unies tranche, ce sera le partage de la Palestine : pour les Juifs, 56 % des terres et pour les Arabes 43%. Une zone spéciale est délimitée autour de Jérusalem et de Bethlehem, c'est-à-dire les lieux saints : elle aura une gestion internationale.

Ce plan de partage est rejeté en bloc par les Arabes.

### Le conflit judéo-palestinien

Dès le lendemain du vote de l'ONU, les hostilités éclatent. Entre décembre 1947 et mai 1948, c'est une véritable guerre civile qui oppose Juifs et Arabes. D'un côté des hommes aguerris et bien entraînés des forces militaires de l'État juif en gestation ; de l'autre les résistants palestiniens peu expérimentés et mal coordonnés malgré l'aide de la Ligue arabe qui envoie l'Armée de libération arabe.

Au printemps 48, tout se précipite. Les forces sionistes dominent et prennent possession de grandes villes telles que Tibériade, Haïfa, Jaffa.... De nombreux villages sont investis et souvent rayés de la carte.

En avril 48, se déroulent des événements dramatiques qui vont peser lourdement sur le devenir de la population palestinienne. À Deir Yassine, village palestinien sur la route de Jérusalem, les milices juives de l'Irgoun et du Lehi massacrent de très nombreux habitants. L'impact de cette tuerie est majeur. Dans les mois qui suivent, il suffira souvent, pour les forces armées juives, de pénétrer dans les villages et de menacer de « faire comme à Deir Yassine » et les populations terrorisées partiront sans résistance.

Les objectifs des troupes juives sont clairs. Vider de leurs habitants arabes, autant que faire se peut, toutes les terres susceptibles d'intégrer le futur état juif. Et les résultats sont là, les populations partent en masse,

fuyant combats et exactions.

Le 14 mai 1948, David Ben Gourion, chef de l'Agence juive, fort du Plan de partage des Nations unies et des faits d'armes sur le terrain, fait la déclaration suivante : « En vertu du droit naturel et historique du peuple juif et de la résolution des Nations unies, nous proclamons par le présent acte la création de l'état juif de Palestine qui prendra le nom d'Israël ». Cette déclaration est suivie d'une reconnaissance immédiate des États-Unis, les autres grandes puissances, parmi lesquelles l'Union Soviétique, leur emboîtent le pas rapidement. C'est le début de la première Guerre israélo-arabe. Les britanniques, qui ont renoncé à leur mandat sur la Palestine en confiant cette mission impossible à l'ONU, quittent le pays.

La première étape de cette catastrophe pour les palestiniens est accomplie. Environ 750.000 Palestiniens fuient dès le 15 mai leur pays et se réfugient en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, au Liban, en Syrie et dans l'actuelle Jordanie.

Ils partent, convaincus qu'ils seront rapidement de retour. De fait, le 11 décembre 1948, l'ONU adopte la résolution 194 qui établit le droit au retour des réfugiés

Le 22 septembre 2023, Sophie Binet a adressé une lettre au Président de la République sur la situation en Palestine. Elle écrit entre autres « il est urgent de reconnaître l'État de Palestine, conformément aux décisions de l'ONU en la matière. La France doit œuvrer diplomatiquement pour convaincre les pays réticents à soutenir cette option, pourtant seule à même de garantir l'existence de deux États souverains dans un réel climat de paix, de respect et de développement social mutuel, profitable pour l'ensemble des habitants de la région. » Elle ajoute plus loin : « Nous attendons de la France et de l'Europe, d'une part qu'elles usent des moyens de pression nécessaires pour faire entendre le droit international aux États qui s'en exonèrent, et d'autre part qu'elles créent les conditions pour accueillir les réfugiés fuyant les guerres, les conflits à travers le monde, et œuvrer à la paix. »

palestiniens, mais depuis, Israël leur refuse systématiquement ce droit. Ils ne retourneront jamais chez eux.



Aujourd'hui, la population palestinienne est estimée à 14,5 millions de personnes dont 5,48 millions vivent dans la Palestine occupée (3,25 millions en Cisjordanie et 2,23 millions dans la Bande Gaza).

Catherine Fourcade

Collectif 18 – IHS CGT Centre-Val de Loire

Sources : Les origines du conflit israélo-palestinien, comprendre son époque par l'histoire / Marie-Jo Parbot, Association France Palestine solidarité

Wikipédia

## Hommage à Camille CANAUDIN et son épouse



Camille (né en 1933) était agent EDF-GDF et travaillait au district de Dun-sur-Auron depuis 1957, puis au magasin central du Centre de Bourges où il termina sa carrière.

Au volant de « son » camion, il a parcouru des milliers de kilomètres pour livrer les matériels nécessaires au maintien du service public de l'Électricité et du Gaz dans les exploitations de Bourges, Vierzon, St-Amand-Montrond, Aubigny, Sancerre, Nérondes...

Il a toujours résidé à Dun-sur-Auron, fidèle adhérent de la CGT, en activité comme en retraite. Il nous a malheureusement quittés, ainsi que son épouse Monique, le 10 décembre 2020 et repose à ses côtés, au cimetière de Brécly. Le confinement, dû au Covid, nous a empêchés de les accompagner lors de leurs obsèques.

En accord avec la famille, un hommage, deux fois repoussé (toujours le confinement), lui a enfin été rendu, ainsi qu'à son épouse, par son fils et en présence de collègues et du Syndicat Énergies 18 le 9 juin 2023 au cimetière de Brécly. Une gerbe a été déposée par son fils. À l'issue de cette cérémonie, « Petit Camille » nous a invités chez lui pour le verre de l'amitié en mémoire de ses parents.

Un moment « émotionnel et commémoratif », mais oh combien fraternel...

Le Conseil départemental de l'USR 18 a validé les candidatures pour le congrès de l'UCR à St-Malo du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- Déléguées au congrès: Sylvie MELGARES (Finances publiques) et Catherine FOURCADE (Santé)
- Candidature à la CE de l'UCR : Sylvie MELGARES

## Rappel

Si vous souhaitez recevoir votre bulletin sous forme numérique (et en couleurs), merci de nous en informer et de nous communiquer votre adresse mail par l'intermédiaire de Muriel à l'UD.





## Coup de queue

Du 20 au 22 septembre, la France recevait la visite du roi d'Angleterre Charles III et les 22 et 23 septembre, c'est le pape François qui se rendait à Marseille. Pourquoi ces deux visites



pour un coup de gueule ? c'est parce que, lors de ces deux visites, l'attitude du président français pose question quant à la santé de notre république. Choisir la veille du 231<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de la république pour offrir au souverain britannique un diner fastueux dont aucun journaliste

n'est parvenu à connaître le coût exact et alors que de nombreux Français réduisent drastiquement leurs dépenses alimentaires, révèle un réel et profond mépris pour la république. Pour la visite papale, Emmanuel Macron aurait dû être d'abord et avant tout le garant de notre république et en particulier de la laïcité qui la caractérise. Et bien non ! d'abord c'est la Première ministre qui accueille le souverain pontifical sur le tarmac, puis c'est Macron lui-même qui le rencontre et participe à la messe célébrée au stade Vélodrome de Marseille. Tout cela, alors que le pape François avait déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une visite d'état... Et après, ça donne des leçons de laïcité à quelques adolescentes en crise ! Peut-être, faute d'un troisième mandat empêché par la Constitution, Macron rêve-t-il d'un coup d'état pour restaurer la royauté et se faire proclamer roi. Emmanuel 1<sup>er</sup> en quelque sorte !

### Coup dur pour notre système de santé

La loi de financement de la Sécurité sociale est en discussion au parlement (peut-être même est-elle déjà votée quand vous lirez ces lignes). Une fois de plus, ce budget de la Sécu est loin, très loin de répondre aux besoins de la population.

Pour répondre aux besoins de santé en France, il faudrait lutter contre les déserts médicaux, diminuer le reste à charge pour le patient, augmenter les moyens humains et matériels de nos établissements de santé, bref, il faudrait augmenter significativement le budget de la Sécu.

Mais pour le gouvernement, il en est tout autrement. L'objectif est de limiter et même de diminuer les dépenses de santé ; du moins les dépenses remboursées de santé (libre à vous de vous offrir une complémentaire, du moins si vous en avez les moyens). Il faut dire qu'on ne peut à la fois pratiquer les réductions et exonérations de cotisations sociales, et prévoir des dépenses à la hauteur des besoins. « Boire ou conduire, il faut choisir », le gouvernement a choisi, ce sera ... les restrictions !

L'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) est fixé à 3,2% d'augmentation par rapport à 2023. Quand on connaît le taux de l'inflation ces derniers mois, on ne peut qu'être inquiet quant à l'avenir de nos hôpitaux. Comment vont-ils faire face, avec si peu de moyens, à l'augmentation importante de l'énergie, pour ne citer que ce poste ? Déjà, plus de la moitié de nos hôpitaux sont déficitaires. On va sans aucun doute assister à de nouvelles fermetures de lits ou de services et à des réductions de personnel pour faire face.

Autre mesure inquiétante, le gouvernement annonce une augmentation des franchises en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La franchise va donc passer de 0,50€ à 1€ pour chaque boîte de médicament. En 2020, l'Insee estimait à 3,9% le taux de personnes renonçant aux soins pour des raisons financières ; nul doute que ce taux ne peut qu'augmenter avec une telle décision.

Autre piste gouvernementale, faire la chasse à la fraude. En voilà une idée qu'elle est bonne ! on va renforcer les moyens de l'Urssaf pour lutter contre la fraude aux



cotisations avec le travail dissimulé (ou travail au noir), car c'est bien là que se trouvent les fraudes les plus nombreuses et surtout les plus coûteuses. Que nenni ! on va traquer les arrêts maladie non justifiés. Pourtant, si en 2022 on estime à 149 millions les fraudes aux arrêts maladie, dans le même temps les fraudes aux cotisations sont, elles, estimées à 14 milliards ! soit 93 fois plus !!! Chercher l'erreur.

De plus, si le nombre d'arrêts maladie a fortement augmenté depuis la crise Covid, il faut en chercher les raisons ailleurs que dans la fainéantise supposée des travailleurs abusant du système. De fait, on est passé de 38% en 2021 à 42% en 2022 de salariés ayant été arrêtés au moins une fois dans l'année. Cela représente une augmentation de 7,9% d'arrêts en un an.

Certes, on ne peut nier que sur le nombre, certains sont des arrêts injustifiés. Il faut dire que le développement des téléconsultations par vidéo ou même simplement par téléphone ne peut que conduire à des abus. Pour remédier à cela, il faudrait une vraie politique de lutte contre les déserts médicaux ...

Mais surtout, les arrêts dus à des burn-out, des anxiétés, des phobies au travail ne cessent d'augmenter, sans parler des fameux TMS, troubles musculosquelettiques. Cela pose la question des conditions de travail et même du sens du travail. Le développement du télétravail, la dégradation permanente des conditions de travail, le management brutal sont largement responsables de cette augmentation. Là aussi, il y a des pistes pour améliorer les choses, notamment le développement d'une vraie médecine du travail indépendante.

Il n'y a aucun doute, c'est du côté des employeurs qu'il faut chercher les solutions pour une assurance maladie à la hauteur des besoins, pas du côté des travailleurs.

Catherine Fourcade